

**Commission nationale de toponymie****Projet d'établissement d'une politique en matière de traitement des toponymes étrangers  
dans l'usage français****1 - Introduction**

La toponymie, qui concerne des domaines aussi différents que l'histoire, la géographie et la linguistique, voit sa complexité s'accroître lorsqu'il s'agit d'étudier les noms de lieux du monde entier. A cette échelle en effet, l'extrême diversité des toponymes - diversité de langues, d'écritures, d'origine et d'histoire - se conjugue avec l'immense variété des détails géographiques concernés - depuis l'État jusqu'au plus petit cours d'eau - pour former une nomenclature aussi considérable que disparate.

Au cours de son histoire, chaque pays s'est approprié une partie de ces noms étrangers, et les a adaptés selon le génie propre de sa langue, en forgeant de nouveaux noms, appelés exonymes. Issus en grande majorité des langues européennes, et relayés parfois par d'autres langues, les toponymes étrangers ont été intégrés dans notre langue selon divers procédés - adaptation, traduction, francisation, partielles ou totales - qui en ont fait un ensemble extrêmement hétérogène. Quelle que soit leur forme actuelle, ces noms sont depuis si longtemps ancrés dans notre patrimoine linguistique qu'ils en font aussi naturellement partie que le Mont Blanc ou la Pointe du Raz ; de fait, Rome et Lisbonne sont des noms propres français, au même titre que Nice ou Perpignan.

Mais dans le domaine des noms propres comme dans celui de la langue en général le vocabulaire n'est pas figé, et l'usage évolue. Or l'adaptation des noms étrangers dans la langue française n'a jusqu'à présent pas fait l'objet d'une politique cohérente qui vaille pour la France et a fortiori pour la francophonie. C'est pourquoi la commission nationale de toponymie a institué un groupe de travail chargé d'élaborer des principes susceptibles d'être largement recommandés et appliqués, afin de conserver le patrimoine toponymique français, mais aussi de répondre aux impératifs modernes des échanges internationaux.

**2 - Problématique de la toponymie mondiale**

En vertu de la définition de ce concept établie par le groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (GENUNG), la plus petite modification par rapport à la forme d'origine, portant par exemple sur un accent ou sur un signe diacritique quelconque, crée de fait un exonyme.

**2.1 - Exonymes traditionnels**

Un petit nombre d'exonymes ne posent pas de problèmes particuliers : il s'agit de ceux pour lesquels la langue française a opéré une transformation complète et radicale, tant phonétique que graphique, de la forme locale d'origine. Pour des raisons historiques évidentes, ce sont principalement des noms de pays, de capitales et de villes européennes ; en outre, pour ces dernières, des études ont montré que nom local et exonyme dérivait souvent d'une «forme mère » commune, grecque ou latine.

Ces noms constituent un noyau relativement stable, que l'on retrouve à l'identique dans toutes les manifestations de l'usage français.

## 2.2 - Exonymes comportant un terme générique

Des incertitudes apparaissent lorsqu'il s'agit d'interpréter les noms comprenant un terme générique, tel que Île ou Montagnes dans Île d'Elbe et Montagnes Rocheuses. Ces noms communs, qui servent à préciser la nature de l'objet géographique concerné, sont la plupart du temps aisément identifiables mais ils soulèvent de nombreuses ambiguïtés.

Ainsi, dans les toponymes Îles Frisonnes du Nord ou Montagnes Rocheuses pourrait-on supprimer les termes génériques sans préjudice pour la compréhension des noms et l'identification exacte des détails désignés. Cependant, ce qui est possible en français ne l'est pas toujours dans les langues d'origine, où l'élément spécifique, partie du toponyme qui identifie de façon particulière l'entité géographique, est un adjectif indissociable du terme générique (Nordfriesischen Inseln, Rocky Mountains).

C'est pourquoi l'usage varie au sein même du français, puisque l'on rencontre aussi bien les Rocheuses que les Montagnes Rocheuses, alors que l'on mentionne toujours le Mont Cenis ou le Mont Cassin.

Il importe donc de considérer que le terme générique fait partie intégrante du toponyme, et que sa traduction crée de fait un exonyme, même lorsque l'élément spécifique demeure inchangé, comme Îles Marshall au lieu de Marshall Islands par exemple.

## 2.3 - Noms locaux écrits en alphabet latin

De nombreux pays ont adopté l'alphabet latin, mais la plupart d'entre eux y ont ajouté des signes graphiques particuliers, appelés signes diacritiques, qui modifient la valeur phonétique habituelle du caractère de base.

Lorsqu'il n'a pas créé d'exonymes spécifiquement et exclusivement français, l'usage a réservé un sort très différent à ces noms, suivant leur origine linguistique. Ainsi, pour les noms d'origine espagnole, portugaise, ou issus des langues africaines, ce sont les formes locales, sans accent sur les voyelles, qui ont prévalu tant dans les publications courantes - presse et dictionnaires - que dans les documents scientifiques et techniques. Des formes telles que Nigéria et Vénézuéla ne se rencontraient guère que dans les textes français des accords internationaux au début du siècle.

Par contre, l'absence des signes diacritiques sur les consonnes et les voyelles des langues slaves s'écrivant en caractères latins a été jusqu'à une époque récente d'un usage constant et généralisé.

Ce qui pouvait s'expliquer par l'impossibilité de reproduire matériellement ces signes particuliers et de les lire trouve aujourd'hui une solution dans les techniques modernes et la diffusion rapide de l'information. La décision de porter ou non certains signes diacritiques dépendra du contexte d'utilisation de ces noms.

## 2.4 - Noms locaux écrits dans un alphabet non latin

Un problème particulier se pose pour les langues qui n'utilisent pas l'alphabet latin ; elles peuvent utiliser un autre alphabet (par exemple amharique, arabe, cyrillique, grec, hébreu...), un système d'écriture non alphabétique (chinois, japonais...) ou être uniquement orales.

Lorsqu'il n'existe pas d'exonyme français, il est généralement nécessaire d'avoir recours à un système de translittération (1) ou de transcription (2), étant entendu qu'il s'agit d'une convention et que plusieurs graphies, résultant de systèmes différents, sont également acceptables.

Des systèmes de translittération et de transcription ont été mis au point et/ou recommandés par les principaux organismes internationaux de normalisation dans ce domaine, à savoir l'ISO et le GUNUNG. Ces systèmes se trouvent en concurrence avec ceux élaborés par les pays eux-mêmes, selon des principes et des objectifs différents. En France, des systèmes basés sur la phonétique française ont été largement utilisés pour les pays de langue arabe. Selon les documents, on trouvera

par exemple El Fâcher ou Al Fāshir (Soudan) ; aucune de ces graphies ne constitue un exonyme au sens propre, mais toutes deux résultent de systèmes de translittération distincts.

### **3 - Domaines d'application et recommandations**

Des noms de lieux étrangers sont largement employés dans l'usage courant, par les médias, l'enseignement général, la population, pour traiter de sujets politiques, historiques, sociaux, économiques etc. Mais s'ils sont d'un emploi fréquent, voire ordinaire, ces noms ne représentent qu'une infime partie de la toponymie mondiale, laquelle n'a pas d'emploi dans la communication courante.

La plus grande partie des toponymes mondiaux relèvent de domaines de spécialistes - géographes, cartographes, historiens, ethnologues - qui sont amenés à utiliser pour leurs travaux soit des toponymes ayant plusieurs équivalents français soit, en l'absence d'exonymes français, les formes locales écrites ou non dans un alphabet latin.

Mais qu'il s'agisse d'information, d'enseignement ou encore de cartographie, le monde actuel a besoin pour communiquer d'utiliser les toponymes - exonymes ou noms locaux - connus du plus grand nombre d'usagers. Dans ce but, doivent être privilégiés les exonymes traditionnels, vivants dans la langue française courante, et auxquels on ne pourrait substituer d'autres appellations sans courir le risque de susciter l'incompréhension : Deutschland au lieu d'Allemagne, Dar el Beida au lieu de Casablanca par exemple.

Il n'en demeure pas moins que les besoins liés à la communication moderne sont variables, et ne répondent pas tous aux mêmes critères qualitatifs et quantitatifs : alors qu'une certaine approximation est de mise dans les médias, où se fait sentir en outre l'influence anglo-saxonne, des disciplines techniques telles que la géographie, la cartographie et l'édition permettent de diffuser une information plus complète, élaborée selon des principes scientifiques.

En effet, la préoccupation première dans ces domaines est d'être le plus fidèle possible à la source, et de proposer aux lecteurs d'ouvrages spécialisés et aux utilisateurs de cartes routières ou touristiques les noms tels qu'ils sont écrits dans leur pays d'origine. Tout en maintenant l'utilisation des exonymes traditionnels, l'objectif poursuivi est de mettre à profit les moyens techniques modernes pour enrichir l'information d'un public de plus en plus ouvert au monde, et donc à la connaissance de langues nouvelles. Dans ce but, les publications techniques et scientifiques devront s'efforcer :

- de mentionner à la fois l'exonyme français et le nom local, en mettant l'un des deux toponymes entre parenthèses en fonction de la nature et de la vocation du document. Cette mesure sera cependant difficile à appliquer pour les cartes générales à très petite échelle (planisphères), où la prépondérance sera donnée à l'exonyme,
- en l'absence d'exonyme français, de respecter la graphie locale des toponymes écrits dans un alphabet latin, en portant tous les signes diacritiques particuliers qui n'existent pas en français. D'autre part, on n'ajoutera pas d'accent sur les « e » non muets des noms adoptés en français sous leur forme locale (Guatemala, Venezuela),
- d'utiliser pour les toponymes issus d'une langue écrite dans un alphabet non latin ou d'une langue exclusivement orale les systèmes de translittération ou de transcription recommandés par les instances internationales ou préconisés par les pays de la langue d'origine,
- d'éviter de créer de nouveaux exonymes en francisant arbitrairement les noms locaux par quelque procédé que ce soit.

A côté de ces noms présents sur des documents destinés à décrire le monde actuel, existe une autre catégorie de toponymes, que l'on pourrait qualifier d'historiques. Il s'agit de noms appartenant au passé, tombés en désuétude, mais indispensables pour toute étude historique : ces noms font souvent référence à des événements précis survenus dans des localités ayant par la suite changé de nom : on

citera par exemple les batailles d'Austerlitz et de Stalingrad ; ils désignent également d'anciens noms d'États, tels le Dahomey ou la Côte-de-l'Or, modifiés par décision politique. Ces noms historiques sont extrêmement nombreux, surtout si l'on considère tous les mouvements de frontières des pays d'Europe Centrale jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, qui ont eu pour conséquence des changements de noms incessants d'une langue à l'autre. Toutefois, ces changements peuvent être datés avec précision, et les noms actuels remplacent sans difficulté majeure les noms anciens dans l'usage moderne.

#### **4 - Conclusion**

En conclusion, une normalisation de l'usage courant s'avère sans aucun doute nécessaire, mais elle ne devrait porter que sur des variantes existantes, au demeurant peu nombreuses : Belarus-Biélorussie, Moldova-Moldavie etc. Il est plus important pour la défense de la francophonie de résorber les disparités en cours que d'introduire de nouvelles formes arbitrairement créées et dénuées de tout enracinement dans notre langue.

Enfin, pour éviter la diffusion d'exonymes issus d'une tierce langue (Koweit-City) ou inappropriés en raison de leur obsolescence, tel Stamboul, il appartiendra aux organismes compétents de recommander des ouvrages de référence, de préconiser le rappel en note ou entre parenthèses de l'exonyme ancien figurant dans des documents à caractère historique , et de publier des listes d'exonymes incluant des degrés d'utilisation. Cette classification permettra de mettre en relief les exonymes pouvant être supprimés des publications courantes.

(1) Translittération : opération consistant à faire correspondre aux symboles graphiques d'un système d'écriture donné les symboles d'un autre système d'écriture.

(2) Transcription : opération consistant à adopter une écriture notant de la façon la plus fidèle la forme orale d'origine.